

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 7 octobre 2021 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay  
Siège #2 - André Ferland  
Siège #3 - Jean-Guy Labbé  
Siège #4 - Réjean Labonté  
Siège #5 - Mario Chiasson  
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

137-10-21

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2021
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Comptes fournisseurs au 7 octobre 2021
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 6.1 - Service incendie
  - 6.2 - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
    - 6.2.1 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
      - 6.2.1.1 - Avis de motion / Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
      - 6.2.1.2 - Projet de règlement / Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
    - 6.2.2 - Campagne de sensibilisation
  - 6.3 - Parc industriel
  - 6.4 - Déneigement Caisse et Église
  - 6.5 - Parc canin
  - 6.6 - Modification - Règlement de zonage
    - 6.6.1 - Avis de motion - modification règlement de zonage
    - 6.6.2 - Projet de règlement de modification - règlement de zonage
  - 6.7 - Dérogation mineure / Sylvie Racine
  - 6.8 - Développement Laéтары Bédard
  - 6.9 - Stationnement - rue Chabot
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
  - 7.1 - Oeuvre des loisirs
    - 7.1.1 - Demande d'usage temporaire
    - 7.1.2 - Parade - Halloween
  - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
  - 7.3 - Bibliothèque Roch-Carrier
  - 7.4 - Rôle d'évaluation
  - 7.5 - Régie inter des Etchemins
  - 7.6 - Régie inter des déchets de CJLLR
  - 7.7 - Regroupement d'achat / carburant en vrac
  - 7.8 - Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins
  - 7.9 - CAUCA
  - 7.10 - MRC des Etchemins / service d'inspection
  - 7.11 - Responsabilités des conseillers
- 8 - CORRESPONDANCE
  - 8.1 - FQM
  - 8.2 - Transport Autonomie

8.3 - L'Essentiel des Etchemins  
 8.4 - Mini-Scribe  
 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
 Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant l'item suivant:

6.8 Développement Laétaré Bédard  
 6.9 Stationnement - rue Chabot

ADOPTÉE

138-10-21

**3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2021**

Le procès-verbal de la séance 2 septembre 2021 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
 Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

**4 - FINANCES**

139-10-21

**4.1 - Comptes fournisseurs au 7 octobre 2021**

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 7 OCTOBRE 2021

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2100405	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C2100406	A.D.M.Q. ZONE BEAUCE-COTE-SUD	50,00	50,00
C2100407	MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	1 000,00	1 000,00
C2100407	MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	2 500,00	2 500,00
C2100408	HYDRO-QUEBEC	32,90	32,90
C2100408	HYDRO-QUEBEC	930,05	930,05
C2100408	HYDRO-QUEBEC	455,92	455,92
C2100409	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	118,00	118,00
C2100410	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	118,00	118,00
C2100411	OEUVRE DES LOISIRS	15 000,00	15 000,00
C2100412	FONDS D'INVESTISSEMENT DE SAINTE-JUSTINE	12 000,00	12 000,00
C2100413	OEUVRE DES LOISIRS	18 550,00	18 550,00
C2100414	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	2 484,15	2 484,15
	LUC DEBLOIS	507,39	507,39
	YVAN GAGNON	1 259,26	1 259,26
	PIERRE FOURNIER	834,36	834,36
	PASCAL VACHON	49,08	49,08
C2100415	GILLES VEZINA	90,24	
C2100416	RVARC INC - EN FIDUCIE	76,51	
C2100417	AON HEWITT	4 216,16	
C2100418	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	11 677,26	
C2100419	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 014,72	
C2100419	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 118,28	
C2100420	SSQ GROUPE FINANCIER	3 709,93	
C2100421	SOGETEL INC.	540,18	
C2100422	GROUPE CT	927,11	
C2100422	GROUPE CT	103,48	
C2100423	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	332,63	
C2100424	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	45,00	
C2100425	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	163,23	
C2100426	COOP STE-JUSTINE	1 579,83	
C2100426	COOP STE-JUSTINE	1 268,67	
C2100427	FORTIER 2000 LTÉE	6 077,19	
C2100428	HYDRO-QUEBEC	166,77	

C2100428	HYDRO-QUEBEC	1 924,67	
C2100428	HYDRO-QUEBEC	526,82	
C2100428	HYDRO-QUEBEC	898,63	
C2100429	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 199,50	
C2100430	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	19 277,00	
C2100431	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	143,42	
C2100432	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	1 255,90	
C2100433	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	51,91	
C2100434	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	444,30	
C2100435	BELL MOBILITÉ INC.	96,50	
C2100436	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	962,17	
C2100437	SERGE CARRIER ET FILS INC.	6 581,48	
C2100437	SERGE CARRIER ET FILS INC.	5 939,15	
C2100437	SERGE CARRIER ET FILS INC.	5 548,34	
C2100438	ANNULÉ		
C2100438	ANNULÉ		
C2100439	PAVAGE SARTIGAN LTEE	1 626,37	
C2100440	ECCE TERRA, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES	3 623,27	
C2100441	GARAGE GILLES ROY INC.	255,66	
C2100442	LOCATION DE BEAUCE INC.	1 388,62	
C2100443	J.R. ROY INC.	2 175,17	
C2100444	SIGNALISATION LEVIS INC.	41,97	
C2100445	VALERO ÉNERGIE INC.	158,26	
C2100445	VALERO ÉNERGIE INC.	4 416,70	
C2100445	VALERO ÉNERGIE INC.	1 039,03	
C2100446	PIECES DE BORNES-FONTAINES J.S.R. INC.	559,68	
C2100447	EUROFINS ENVIRONEX	383,15	
C2100448	M.R.C. DES ETCHEMINS	3 500,04	
C2100449	EMCO DISTRIBUTION LTEE	61 065,94	
C2100450	CWA / MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	2 012,06	
C2100451	PRODUITS SANITECH	246,89	
C2100452	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	156,76	
C2100452	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	96,46	
C2100453	ELECTRO MÉNAGER MARIO BOILARD	143,72	
C2100454	GYRO-TRAC CORPORATION	503,59	
C2100455	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	496,35	
C2100455	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	578,21	
C2100456	DATA2CLOUD.CA	176,72	
C2100457	CÉGEP DE SAINT-LAURENT	3 190,56	
C2100458	GLS	41,58	
C2100459	DURAND MARQUAGE & ASS. INC.	6 036,19	
C2100460	LA BOULONNERIE	123,02	
C2100461	LES EXCAVATIONS PAUL LABRIE INC.	17 038,18	
C2100461	LES EXCAVATIONS PAUL LABRIE INC.	8 157,48	
C2100462	TRANSPORT POULIOT	574,88	
C2100463	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	19 319,44	
C2100464	GILLES NADEAU	5 289,44	
	TOTAL	281 541,48	56 169,11
	SOLDE À PAYER	225372,37	
	ENCAISSE	746225,77	

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

## 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été déposée à cet item de l'ordre du jour.

## 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

140-10-21

### 6.1 - Service incendie

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, une régie intermunicipale dresse son budget pour chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Attendu qu'en vertu de ce même article, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Attendu que les prévisions budgétaires de la Régie des incendies du secteur est des Etchemins nous ont été transmises avant le 7 octobre 2021;

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les prévisions budgétaires de la Régie des incendies du secteur est des Etchemins pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

## **6.2 - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable**

### **6.2.1 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable**

#### **6.2.1.1 - Avis de motion / Règlement sur l'utilisation de l'eau potable**

#### AVIS DE MOTION

Je soussigné, Linda Gosselin, conseillère, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

---

Linda Gosselin, conseillère

**141-10-21**

#### **6.2.1.2 - Projet de règlement / Règlement sur l'utilisation de l'eau potable**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement no 201-21 sur l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE

**142-10-21**

#### **6.2.2 - Campagne de sensibilisation**

Il est proposé par Mario Chiasson,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'implanter les 2 actions supplémentaires suivantes pour la sensibilisation des citoyens concernant la consommation résidentielle de l'eau potable :

1- Participer à la campagne "Empreinte bleue" du MAMH;

2- Offrir des incitatifs financiers pour l'installation d'équipements certifiés WaterSense.

ADOPTÉE

**143-10-21**

#### **6.3 - Parc industriel**

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'acheter de la Fiducie Jeannine Lapierre une lisière de terrain situé sur le lot 3 915 592 du Cadastre du Québec qui servira au prolongement de la rue Rotobec lors de l'agrandissement du Parc industriel;

QUE cette achat de terrain est consentie pour la somme de .15 le pied carré;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat à intervenir entre la Fiducie Jeannine Lapierre et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

#### **6.4 - Déneigement Caisse et Église**

Monsieur Ghislain Royer est venu rencontrer le conseil municipal afin de discuter du dossier du déneigement de la cour de l'église et de la répartition des coûts pour ce déneigement.

#### **6.5 - Parc canin**

Le directeur général informe le conseil qu'il n'a pas reçu la soumission pour la clôture du parc canin.

#### **6.6 - Modification - Règlement de zonage**

##### **6.6.1 - Avis de motion - modification règlement de zonage**

##### AVIS DE MOTION

Je soussigné, Marcel Tanguay, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement visant à modifier le règlement no 76-07 intitulé "Règlement de zonage".

---

Marcel Tanguay, conseiller

**144-10-21**

##### **6.6.2 - Projet de règlement de modification - règlement de zonage**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 76-07 afin de PERMETTRE L'USAGE "Hd" DANS LA ZONE 09-CH ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte, le premier projet de règlement numéro 202-21 suivant :

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « Premier projet de règlement # 202-21 aux fins de modifier le règlement numéro 76-07 intitulé « règlement de zonage » de façon à permettre l'usage "Hd" dans la zone 09-CH.

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement vise à modifier la grille de spécifications de l'article 4.2.2 du règlement de zonage 76-07 de façon à permettre l'usage "Hd" dans la zone 09-CH.

ARTICLE3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

**145-10-21**

### **6.7 - Dérogation mineure / Sylvie Racine**

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Sylvie Racine qui désire reconstruire une remise au même endroit, soit sur la dalle de béton de la remise existante. Cette dérogation mineure vise à permettre le remplacement d'une construction dérogatoire comparativement à la norme prescrite à l'article 19.3.1 du règlement de zonage no 76-07 qui stipule qu'une construction dérogatoire protégée par droits acquis ne peut être remplacée que par une construction conforme aux dispositions de ce règlement de zonage ;

QUE cette dérogation mineure vise également à permettre l'implantation de cette remise à moins de 3 mètres de la ligne avant conformément à l'article 4.2.2 du règlement de zonage no 76-07 et ce, même si la nouvelle remise sera construite sur la même fondation que la remise existante ;

QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Justine ;

QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux au demandeur ;

QUE ledit comité consultatif d'urbanisme est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

**146-10-21**

### **6.8 - Développement Laétaré Bédard**

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue Gatién-Lapointe sur une longueur de 24,38 mètres.

ADOPTÉE

### **6.9 - Stationnement - rue Chabot**

Le conseil demande au directeur général de vérifier la réglementation du stationnement sur la rue Chabot.

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1 - Oeuvre des loisirs**

**147-10-21**

#### **7.1.1 - Demande d'usage temporaire**

Il est proposé par André Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'usage temporaire déposée par l'Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine pour l'installation d'une remorque à des fins de remisage pour la période de reconstruction du bâtiment de services du Centre sportif Claude-Bédard.

ADOPTÉE

**148-10-21**

#### **7.1.2 - Parade - Halloween**

Il est proposé par Mario Chiasson,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'Oeuvre des loisirs à organiser une parade pour l'Halloween le 31 octobre et à circuler sur les rues de la Municipalité.

ADOPTÉE

#### **7.2 - Centre sportif Claude-Bédard**

La présente réunion devra être ajournée afin d'être en mesure d'étudier le projet du Centre sportif Claude-Bédard suite à la rencontre avec l'architecte.

#### **7.3 - Bibliothèque Roch-Carrier**

Une visite des locaux de la Caisse a été faite avec monsieur Marc Hébert du CRSBP.

Avant d'aller plus loin dans ce dossier, il faudra valider avec un plombier pour les installations sanitaires.

#### **7.4 - Rôle d'évaluation**

Le rôle d'évaluation déposé en septembre passe de 146 846 800\$ à 148 036 400\$ en hausse de 1 189 600\$.

**149-10-21**

#### **7.5 - Régie inter des Etchemins**

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, une régie intermunicipale dresse son budget pour chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption avant le 1er octobre à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Attendu qu'en vertu de ce même article, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Attendu que les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins nous ont été transmises avant le 1er octobre 2021;

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

150-10-21

### 7.6 - Régie inter des déchets de CJLLR

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, une régie intermunicipale dresse son budget pour chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption avant le 1er octobre à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Attendu qu'en vertu de ce même article, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Attendu que les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR nous ont été transmises avant le 1er octobre 2021;

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

151-10-21

### 7.7 - Regroupement d'achat / carburant en vrac

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QU' un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

ADOPTÉE

**152-10-21**

#### **7.8 - Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins**

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 707,11\$ à la Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins à titre de contribution financière pour l'année 2021-2022 de cet organisme;

ADOPTÉE

**153-10-21**

#### **7.9 - CAUCA**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
ET résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 542,70\$ plus taxes à CAUCA à titre de compensation financière pour les frais de COVID engendrés par la pandémie par CAUCA.

ADOPTÉE

**154-10-21**

#### **7.10 - MRC des Etchemins / service d'inspection**

Il est proposé par Mario Chiasson,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins, le conseil municipal de Sainte-Justine réserve 265 heures d'inspection pour l'année 2022.

QUE ledit conseil municipal demande à la MRC des Etchemins de procéder à la modification de l'article 6.3 de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins relativement au dépassement du nombre d'heures réservées.

ADOPTÉE

155-10-21

### **7.11 - Responsabilités des conseillers**

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine nomme les membres du conseil municipal aux postes suivants :

Christian Chabot : Maire, Comité consultatif d'urbanisme, MRC des Etchemins, Comité santé et sécurité au travail, Sécurité civile, Transports, Aqueduc-égouts, Véhicules, Immeubles, Fonds d'investissement, Comité Rues Principales et OMH Beauce-Etchemins.

Marcel Tanguay : Œuvre des loisirs, immeubles, Comité santé et sécurité au travail.

André Ferland : Transports, Aqueduc-égouts, Véhicules, Comité santé et sécurité au travail, Régie inter des déchets de CJLLR et Régie inter des Etchemins.

Jean-Guy Labbé: Fonds d'Investissement, Comité consultatif d'urbanisme, Bibliothèque Roch-Carrier, Comité Immigration et Régie des Incendies (substitut).

Réjean Labonté : Transports, Aqueduc-égouts, Véhicules, Immeubles et substitut aux régies intermunicipales.

Mario Chiasson : Comité consultatif d'urbanisme, Fonds d'Investissement, Comité Rues Principales, Sécurité civile et Régie des incendies.

Linda Gosselin : Mairesse suppléante, substitut à la MRC des Etchemins, Œuvre des loisirs, Comité culturel et Immeubles.

ADOPTÉE

## **8 - CORRESPONDANCE**

### **8.1 - FQM**

La correspondance de la FQM a été transmise aux membres du conseil.

156-10-21

### **8.2 - Transport Autonomie**

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'adhérer au service de transport adapté offert par Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2022;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte de payer la contribution 2022 qui s'établit à 3 744,63\$;

QUE ledit conseil municipal accepte également la tarification payée par l'usager;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine reconnaît la Ville de Saint-Georges comme municipalité mandataire.

ADOPTÉE

157-10-21

### **8.3 - L'Essentiel des Etchemins**

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE dans le cadre de la Guignolée des médias, le conseil municipal de Sainte-

Justine autorise l'organisme L'Essentiel des Etchemins à dresser un barrage routier le 2 décembre 2021, de 6h30 à 9h30, face 184, route 204 à Sainte-Justine;

QUE ledit conseil municipal accepte de mettre à la disposition de cet organisme le matériel de signalisation requis.

ADOPTÉE

#### **8.4 - Mini-Scribe**

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois d'octobre 2021 est remis aux membres du conseil.

**158-10-21**

#### **9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité :

QU'à 21h25, la présente séance soit ajournée au lundi 18 octobre à 19h30.

ADOPTÉE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

MAIRE